

Le libéralisme à l'assaut de l'école

Ou comment le rapport Camdessus éclaire le rapport Thélot

Extrait du supplément spécial à *Ensemble* n°33.

Michel Camdessus, ancien dirigeant du FMI, a rendu son rapport le 19 octobre à Nicolas Sarkozy, Ministre de l'économie et du budget. Le futur chef de l'UMP a trouvé ce rapport "*absolument remarquable*" et a affirmé vouloir en faire "*son livre de chevet*". Le MEDEF peut être satisfait : Précarisation, limitation du Smic, allongement du temps de travail, surveillance accrue des chômeurs, réduction drastique de la dépense publique, diminution du nombre de fonctionnaires... rien ne manque. Toutes ces menaces ont été exposées dans les médias. Elles nous concernent en tant que salariés, en tant aussi que fonctionnaires, et il faut se préparer à riposter.

Mais il est une partie du rapport Camdessus dont les médias ont peu parlé, celle qui nous concerne en tant qu'enseignants. Le chapitre IV est entièrement consacré à *l'économie de la connaissance*. De quoi s'agit-il ? Voyons ce qu'en dit M. Camdessus : "*La **mondialisation** est l'un [des éléments structurants majeurs du monde de demain]. L'avènement d'une **économie mondiale de la connaissance** en est, évidemment, un autre. Un nouveau modèle de **croissance** doit donc se définir dans cette perspective (...). Il doit mettre notre pays en mesure d'en **bénéficier** au mieux, bien conscient que l'**espace européen** est, en un tel domaine, le plus pertinent.*" (Camdessus, p 59)

M. Camdessus inscrit explicitement sa démarche dans le cadre du *programme de Lisbonne*. Ce programme (inauguré lors du Conseil européen des Chefs d'État et de Gouvernement en 2000 à Lisbonne, et développé depuis par la Commission) préconise la soumission des systèmes éducatifs européens aux règles et aux impératifs de l'économie de marché : "*Relever le niveau de l'éducation et de la formation est essentiel pour **renforcer la compétitivité** et le dynamisme de l'Europe. Il s'agit également d'un objectif primordial si l'Europe souhaite que ses citoyens puissent mieux développer leurs aptitudes et leurs compétences, et réaliser leur potentiel en tant que personnes, membres de la société et **agents économiques***" (*Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation*, texte de la commission européenne cité par Nico Hirtt, *l'école démocratique*, septembre 2001).

Le *programme de Lisbonne* jette les bases de la libéralisation des secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche, dans la perspective d'un marché européen des services éducatifs. Le corollaire de la libéralisation est la **privatisation** de ces services lorsqu'ils sont, comme en France, publics

(*marchandisation de l'école* diraient les altermondialistes). Voilà la réalité que recouvre le terme d' *économie de la connaissance*.

Le rapport Camdessus affirme que *nous* (la France) devons "*former nos enfants (...) pour qu'ils soient des hommes et des femmes du XXI^e siècle*". Mais qu'est-ce que le XXI^e siècle dans l'esprit de M Camdessus ? L'ex-patron du FMI a dévoilé sa vision dans le reste du rapport : pour lui, le XXI^e siècle sera le siècle de la concurrence, de la flexibilité, de l'allongement du temps de travail, de l'insécurité sociale et du chômage de masse. Préparer les enfants à subir les règles du marché, à les accepter comme naturelles et inévitables, voilà la mission que M Camdessus confie à l'éducation.

Evidemment, M. Camdessus sait que l'école telle qu'elle existe en France (nationale, obligatoire, gratuite, laïque) est un obstacle à la libéralisation du secteur de l'éducation. Il faut donc "**adapter nos instruments pour favoriser le développement et le financement d'une économie innovante**" (p 60), c'est à dire **transformer l'école**, par étapes, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement soumise aux forces du marché.

M. Camdessus se doute bien que les résistances à une telle transformation seront fortes, tant les Français sont attachés à l'école publique c'est à dire à **l'école telle qu'elle est** (un récent sondage l'a encore montré). C'est pourquoi il affirme que "*l'école et l'université (...) toutes les deux dans notre pays sont en crise*". Pour affirmer cela il lui suffit de rappeler que l'école peine "*à réduire le nombre d'enfants, – environ 15 % d'une classe d'âge – qui accèdent au collège sans maîtriser lecture, écriture et calcul.*" Il reconnaît lui-même rejoindre le rapport Thélot (rendu public cinq jours auparavant), sur lequel il ne veut pas empiéter, mais il formule tout de même "*cinq réflexions peuvent, cependant, du point de vue de notre recherche d'un nouveau modèle de croissance, être formulées*" (Camdessus, p 60).

Quelles sont ces cinq réflexions ? Adapter l'école au monde d'aujourd'hui, adapter l'enseignement scolaire aux exigences de la vie économique, adapter l'orientation des élèves à l'environnement économique, développer l'apprentissage, placer l'école sous le contrôle des collectivités locales. En trois pages, le rapport Camdessus éclaire ainsi toute la logique du rapport Thélot, et dévoile l'essence libérale de ce dernier rapport. Le rapport Thélot se pare d'arguments pédagogiques, pour justifier la réforme de l'école "*à partir de sa base*". Mais toutes les propositions du rapport Thélot répondent aux "*réflexions*" du rapport Camdessus, qui apparaît comme l'exposé sincère des motivations du gouvernement dans l'élaboration du futur projet de loi d'orientation pour l'école : **utiliser l'école pour obtenir la soumission précoce au marché** (transformer l'école en *instrument* du marché, par une éducation *adaptée*) et **soumettre l'école elle-même aux forces du marché** (faire de l'école un *objet* du marché, c'est à dire une marchandise). Les deux rapports sont complémentaires.

Ainsi, si le rapport Camdessus reconnaît que l'école a besoin de moyens matériels (p 60) ce n'est pas pour améliorer son fonctionnement (alors que sans transformation de l'école, un simple abaissement des effectifs réduiraient fortement l'échec scolaire) mais pour l'adapter "*au nouveau modèle de croissance*". Comment seraient alors attribués les moyens pour cette nouvelle école ? La réponse est dans le rapport Thélot : la "*distribution des moyens dont une part dépendrait des caractéristiques de ses élèves et une autre de ses projets ; elle serait formalisée dans un contrat tripartite, signé par l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale ; elle doit s'accompagner d'un développement de l'évaluation des établissements eux-mêmes et de leurs personnels*" (Thélot, synthèse, p V). Finies les règles générales pour l'attribution des moyens : **l'adaptation de l'école passe par la contractualisation et le renforcement du pouvoir des élus locaux.**

Le rapport Thélot demande d'"*inscrire l'École de la Nation dans l'horizon européen pour favoriser la citoyenneté européenne et contribuer à l'émergence d'une société de la connaissance*" (rapport Thélot, synthèse, p I) tandis que le rapport Camdessus pose la question "*du rôle de l'École dans le développement de notre citoyenneté européenne*". Pour les deux rapports, le projet de Constitution européenne, prolongement institutionnel du marché unique, est déjà adopté.

MM. Camdessus et Thélot s'accordent pour faire entrer les entreprises dans l'école : le rapport Camdessus énonce le principe, le rapport Thélot détaille les formes concrètes de cette intrusion. "*Des échanges plus féconds entre les praticiens de l'école et la société civile, les entreprises par exemple, pourraient s'avérer utiles pour enrichir les perceptions réciproques et faire en sorte qu'une représentation plus concrète de la vie économique et du rôle de l'entreprise dans le pays soit fournie aux adolescents.*" (Camdessus, p 60) Ces échanges prendront la forme de partenariats : "*Il n'y aura cependant pas de véritable engagement des professionnels sans partenariat local entre l'établissement et l'entreprise – partenariat qui doit se développer aussi bien en bilatéral, en fonction de la politique de l'établissement, qu'au niveau du bassin d'emploi et de la collectivité d'éducation.*" (Thélot, p 133)

Quel est le sens profond du "*socle commun des connaissances, compétences et règles de comportement jugées indispensables à l'intégration dans la société du XXIe siècle*" et de "*la diversité des parcours*" préconisés par le rapport Thélot ? Le rapport Camdessus nous met sur la voie : "*Il faut se rendre à l'évidence : l'organisation et les pratiques éducatives les plus répandues au collège exigent un effort d'adaptation que de nombreux élèves ne parviennent pas à produire durablement. (...) les rythmes et les méthodes qui prévalent sont encore trop tournés vers un apprentissage cérébral de l'abstraction ; elles minimisent l'apprentissage par l'agir et, de ce fait, pour de nombreux enfants, n'atteignent pas leur but. L'habileté de la main a formé l'intelligence de l'homme.*" (Camdessus, p 61)

Les deux rapports s'appuient (plus ou moins explicitement) sur le principe d'une prétendue incapacité innée de certains élèves (ceux qui connaissent l'échec scolaire, c'est à dire les enfants issus des milieux socialement défavorisés) à accéder à l'abstraction pour proposer une école adaptée à cette inégalité. A la masse des enfants des classes populaires le socle commun ("*lire, écrire, maîtriser la langue et les discours, compter, connaître les principales opérations mathématiques, s'exprimer (y compris en anglais de communication internationale), se servir de l'ordinateur, vivre ensemble*" Thélot, synthèse, p 11) et une orientation précoce vers l'apprentissage et les métiers manuels (Camdessus p 61). Aux enfants des classes aisées le droit maintenu à une formation de haut niveau ("*Des enseignements complémentaires différenciés seront proposés, qui permettront ainsi à chaque élève d'aborder et d'approfondir des matières choisies en fonction de ses intérêts et de ses aptitudes*" Thélot, p 40).

Pour réussir une réforme de l'école "*à partir de sa base*", il ne suffit pas de remettre en cause les contenus des enseignements, il faut aussi remettre en cause les structures existantes qui pourraient constituer un obstacle : "*L'organisation de l'école primaire doit impérativement évoluer. Le système éducatif peut-il encore garantir une offre éducative de qualité dans des écoles aussi dispersées, petites (moins de cinq classes en moyenne) et peu organisées (l'école primaire n'a ni statut autonome, ni budget, ni chef d'établissement réellement responsable) ?*" (Thélot, pp 101-102). La commission Thélot n'hésite pas à répondre négativement, sans qu'aucun fait précis ne soit avancé pour justifier cette condamnation des structures actuelles. C'est sans plus de justification objective qu'est avancée la solution : "*transformer progressivement les écoles et les réseaux d'écoles en établissements disposant d'un statut propre*". Ces établissements seront "*administrés sous l'autorité d'un conseil d'administration (...) associant parents, élus et enseignants*" (Thélot, p 102). Les personnels seraient soumis à l'autorité du chef d'établissement, véritables supérieurs hiérarchiques. L'activité de l'établissement ferait l'objet d'un contrat passé "*avec l'autorité académique et la collectivité territoriale*" (Thélot, p 104), et soumise à une équipe d'évaluateurs "*externes*" parmi lesquels des "*représentants du monde économique*" (Thélot, p 104). Il ne s'agit de rien d'autre que de décentraliser l'école primaire, l'autonomiser et la mettre sous le contrôle des élus locaux et des lobbies.

Le rapport Camdessus propose un dispositif très proche : "*On pourrait, pour cela, mettre en place – à titre expérimental et sous clause d'évaluation après quelques années – des établissements publics d'un type nouveau, sous la responsabilité de collectivités territoriales. Ces établissements, **sous contrat**, prépareraient aux diplômes nationaux, accueilleraient tous les enfants qui le demanderaient, sans sélection. Les enseignants seraient recrutés par la direction de l'établissement dans un corps de professeurs ayant les*

*certifications requises. Ils seraient placés sous un autre type de contrat que celui de l'éducation nationale : à côté de leur enseignement proprement dit, ils assureraient l'accompagnement d'élèves, du travail interdisciplinaire (en équipe avec leurs collègues), de la concertation, des relations avec les familles sur le temps de service qui serait très supérieur à 18 heures (autour de 26 heures). Une telle expérimentation (...) établirait **une heureuse émulation**, y compris avec **l'enseignement libre** (...)"* (Camdessus, p 61).

Une "heureuse émulation" entre établissements d'enseignement, "y compris avec l'enseignement libre" cela n'a pas d'autre sens que la mise en concurrence des établissements du public entre eux et avec le privé. **La concurrence, voilà le fin mot des rapports sur l'école**, voilà l'objectif de ces projets récurrents de mise en réseaux des écoles que les gouvernements successifs tentent de nous imposer. Concurrence pour briser l'unité de l'Education Nationale, l'unité des corps d'enseignants ("*recrutés par la direction de l'établissement*" Camdessus, p 61 , "*recruter, en qualité de professeurs, des professionnels d'horizons divers*" Thélot, p 111), concurrence pour briser le service public éducatif et soumettre l'école aux règles du marché.

Les directions syndicales font mines d'être surprises par le rapport Thélot : "*D'où sort ce rapport ?*" (Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, L'Humanité, 26 août 2004) "*C'est surprenant car il ne reste pas grand chose de tout ce qui avait été dit lors des débats publics sur la réussite des élèves*" (Gilles Moindrot, secrétaire général et porte-parole officiel du SNUipp, NouvelObs.com, jeudi 26 Août 2004). **Pouvait-on attendre autre chose de ce gouvernement**, qui a déjà montré ce dont il était capable en brisant nos retraites, en s'attaquant à la sécurité sociale, en remettant en cause les 35 heures, le droit du travail et le droit de grève ? Les directions syndicales n'avaient-elles pas été alertées il y a un an par les camarades qui appelaient à boycotter le "grand débat", dénonçant une mascarade, un débat truqué aux résultats prévisibles ? Et surtout, le gouvernement n'a-t-il pas commencé à mettre en œuvre les propositions de MM. Thélot et Camdessus dès le mois de juillet (avec plus de deux mois d'avance sur la publication de ces rapports !), en faisant adopter discrètement un amendement à la loi de décentralisation, amendement qui prévoit l'expérimentation d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP, article 86 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) ?

On retrouve dans le rapport Thélot et dans le rapport Camdessus plusieurs références aux revendications syndicales liées à "*la transformation de l'école*" : temps pour la concertation, travail en équipe, maître surnuméraire, transformation du métier... C'est en reprenant à leur compte ces revendications que les tenants du libéralisme avancent pour transformer l'école républicaine, l'école laïque, gratuite et obligatoire en une école-

marchandise, objet et instrument du marché. Cette stratégie explique l'embaras et la passivité des directions syndicales.

Le rapport Camdessus dévoile la logique libérale qui a présidée à la rédaction du rapport Thélot. Il ne s'agit pas de permettre la réussite de tous mais de transformer l'école pour la soumettre à la logique du marché et de la concurrence. Le "grand débat" n'avait d'autre fonction que de couvrir d'un vernis démocratique des projets gouvernementaux arrêtés depuis longtemps dans le cadre de l'Union européenne. Ces projets sont déjà mis en œuvre à travers l'expérimentation d'établissements primaires. Les syndicats ne dénoncent que les aspects pédagogiques de la réforme proposée. Prendront-ils à temps la mesure de l'ampleur des reculs ? Mobiliseront-ils les personnels pour contrer ces projets ? Il revient aux militants conscients du danger de faire poids dans leurs organisations respectives pour qu'elles réagissent enfin.

Pascal Seppecher

Paru dans *Ensemble*, supplément au n°33, 5 novembre 2004